



# *inform* **CONTACT**

## **NOUVELLES DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS**

№ 89

Juillet – Septembre 2015

### ***Le travail décent – la vie décente!***

### ***Le Message de la Confédération générale des syndicats à l'occasion de la Journée mondiale pour le travail décent***

Le 7 octobre 2015 les syndicats de notre planète marqueront pour la huitième fois la Journée mondiale pour le travail décent.

L'idée de marquer chaque année la Journée mondiale d'actions des syndicats, proposée par la Confédération syndicale internationale (CSI), s'est enracinée dans le mouvement syndical mondial, y compris dans les pays où agissent les organisations membres de la Confédération générale des syndicats.

Les syndicats considèrent cette journée comme une nouvelle possibilité de déclarer au niveau global leur soutien au Programme du travail décent, adopté en 1999 par l'Organisation internationale du travail (OIT). Par leurs actions, les organisations des travailleurs veulent

attirer l'attention des gouvernements et des employeurs, de toute la communauté mondiale sur la nécessité de garantir à chaque personne un emploi de qualité, un salaire équitable, une protection sociale décente et la possibilité de profiter librement de leurs droits constitutionnels.

Cette année, la Journée d'actions se déroulera dans les conditions de tension universelle, provoquée par l'approfondissement de la crise économique et financière et de graves complications géopolitiques. Cela eut pour conséquences la décroissance économique, la hausse du chômage et la baisse du niveau de vie de la population, la dévaluation de monnaies de certains Etats, l'explosion de la migration qui menace les fondements mêmes de l'Union Européenne.

Tout cela se passe sur le fond des actions militaires au Proche-Orient et du conflit armé en Ukraine orientale, de l'aggravation des relations interétatiques, jamais vue d'après la "guerre froide". Dans ces conditions,

les gouvernements de certains Etats, sous prétexte de mesures anti-crise, essayent de faire reculer les problèmes sociaux à l'arrière-plan, de geler ou de réduire les allocations sociales et les salaires, de faire de l'économie sur l'amélioration des conditions du travail, de limiter les droits syndicaux. Cela a poussé la Confédération syndicale internationale à appeler ses organisations membres à mener la Journée d'actions de cette année sous le slogan général "Halte à la cupidité des entreprises!"

L'influence de la crise économique se fait sentir de différents degrés dans tous les Etats de la région. La guerre des sanctions et des mises en quarantaine, déclarée par l'Occident à la Russie, se répercute sur l'économie d'autres pays de la CEI en raison de leurs liens économiques avec la Fédération de Russie. C'est une des raisons de la baisse des indices socio-économiques, de l'inflation et de la dévaluation de monnaies nationales, de la tension au marché du travail, de la hausse du chômage latent, de la baisse de la rémunération, de l'augmentation des prix pour les biens et les services.

La politique d'austérité proposée en tant que mesure anti-crise met surtout l'accent sur la diminution de la rémunération des salariés. Dans certains cas, les pouvoirs n'ont pas prévu en 2015 l'indexation des salaires, dans d'autres leur augmentation ne couvre pas la hausse des prix, charges et loyers. Dans certains pays cela a mené à la baisse

des revenus et de niveau de vie de la grande majorité de la population.

Tout en comprenant la gravité de la situation, la CGS considère toutefois qu'il ne convient pas de chercher le moyen de sortir de la crise aux frais des travailleurs, par la détérioration des conditions de leurs vie et travail, par l'offensive sur les droits des travailleurs et des syndicats.

La CGS appelle ses organisations membres, compte tenu des conditions et de la gravité des problèmes socio-économiques dans leurs pays et leurs branches, à organiser l'actuelle Journée d'actions pour le travail décent activement et publiquement. Il est nécessaire de faire tout notre possible pour que l'élaboration des mesures en vue de sortir de la crise soient effectués dans le respect des principes du travail décent, dans l'esprit du dialogue social avec les partenaires sociaux et de toutes les forces sociales qui sont intéressées à garantir le bien-être aux travailleurs.

Nous sommes sûrs que l'organisation de cette Journée d'actions sera un témoignage du dévouement des syndicats de notre région aux idéaux de la lutte pour les droits et les intérêts des travailleurs, contre toute discrimination, contre l'inégalité et l'injustice sociale.

#### ***Le IV Forum syndical des pays BRICS***

Le IV Forum syndical des pays BRICS, organisé par la FNPR

dans la Maison des syndicats à Oufa, capitale de la République de Bachkortostan, a eu lieu le 9 juillet 2015 dans le cadre du Sommet des BRICS – le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et la République Sudafricaine.

Les participants au Forum ont eu une rencontre avec le Président de la Russie Vladimir Poutine. Au nom des délégations le président de la FNPR Mikhaïl Chmakov a remis à M.Poutine une Déclaration adoptée par ce Forum syndical.

Nous citons ci-dessous les principales thèses de cette Déclaration:

1. La mondialisation néolibérale, qui continue à se répandre dans le monde, détruit les emplois et l'écosystème de la Terre. En 2014, 1% de la population de notre planète possédait 48% de toutes les richesses mondiales. Vers 2016, ce "pour cent d'or" possédera déjà la moitié de toutes les richesses. Durant ces deux dernières années, la moitié des familles ouvrières ont connu soit le chômage, soit le travail à mi-temps. 1,2 milliard de personnes sont tombées dans la misère. Selon les données de l'OIT, 207 millions de personnes étaient au chômage en 2014, les prévisions portant ce nombre à 220 millions. Un tel modèle économique creuse l'inégalité, affaiblit la démocratie et sape la justice pour tout le monde.

2. Nous ne pouvons pas être d'accord que les mesures d'austérité, échouées en Europe et aux Etats-

Unis, représentent en soi une issue à la crise.

3. Les droits fondamentaux sur la représentation syndicale et les négociations collectives se sont trouvés menacés dans certains pays et attaqués directement dans d'autres. Les employeurs essayent de mettre en question le droit des travailleurs à la grève, ce droit fondamental reconnu par l'OIT.

4. Les syndicats sont une force efficace dans la lutte pour la démocratie, pour la justice et pour l'avenir écologiquement durable. Les syndicats des pays BRICS déclarent qu'ils sont prêts à prendre leur place dans cette lutte et surtout dans la création des emplois décents, dans la sécurité du travail, dans la défense des intérêts des travailleurs, y compris des femmes et des jeunes, dans la lutte pour la justice sociale et le développement durable.

### ***Arménie: la convention collective est signée***

Conformément au Code du travail, le gouvernement, la Confédération des syndicats et l'Union des employeurs ont signé le premier août 2015 une nouvelle convention collective pour trois ans.

Le document signé contribuera au règlement des problèmes socio-économiques, à la garantie de l'emploi effectif et décent, au développement du dialogue social et à la stabilité sociale dans le pays. Il est prévu de créer une base institutionnelle pour

le dialogue social, d'élaborer une politique qui contribuera à la participation des partenaires sociaux à la défense sociale des travailleurs.

Afin de garantir un bon fonctionnement de la convention, on a prévu de créer une Commission tripartite avec la représentation égale de toutes les parties.

### ***Bélarus: la FSB se prépare aux élections présidentielles***

Mikhaïl Orda, président de la Fédération des syndicats de Bélarus (FSB), a pris la direction du groupe d'initiative pour proposer Alexandre Loukachenko au poste de Président du pays.

En septembre, la FSB a fait une déclaration avec un appel à soutenir la candidature de Loukachenko aux élections qui avaient eu lieu le 11 octobre 2015. Selon les syndicats, c'est grâce à lui qu'on a préservé jusqu'à présent la paix, le bien-être de la population et l'ordre dans le pays.

En soutenant sa candidature, précise la déclaration, nous votons pour une personne qui a une ferme position citoyenne, qui ne change pas ses convictions, qui est un politique expérimenté et compétent.

Sergey Lebedev, président du Comité Exécutif, secrétaire exécutif de la CEI, a été désigné dirigeant du groupe d'observateurs de la Communauté aux élections présidentielles en République de Bélarus.

### ***Géorgie: l'Union des syndicats de Géorgie critique la situation avec la sécurité du travail dans le BTP et le transport***

L'Union des syndicats de Géorgie (USG) et le Syndicat indépendant des travailleurs de la construction et de la branche forestière ont fait le 10 juillet 2015 une déclaration en rapport avec la situation déplorable avec la sécurité du travail dans les entreprises du BTP.

L'an dernier, rien que sur les chantiers de construction et de démontage, 14 personnes ont été victimes d'accidents mortels et 11 ont reçu des blessures graves. Au total, 41 personnes ont péri et 66 travailleurs ont reçu des blessures de différente gravité au travail.

La cause de ces accidents réside dans une mauvaise organisation des travaux et la situation déplorable avec la sécurité du travail dans le BTP et le transport. Pour cette raison, le Syndicat indépendant des travailleurs de la construction et l'USG se sont adressés au gouvernement avec un appel à prendre des mesures préventives et à améliorer l'activité de l'inspection du travail.

Une commission spéciale a été déjà créé dans la branche ferroviaire, chargée non seulement de contrôler la sécurité du travail, mais aussi les arriérés de salaires, les contrats de travail et le règlement des questions litigieuses dans la branche.

***Kazakhstan: les syndicats participent à l'élaboration du Code du travail***

Début juillet, le ministère de la Santé et de la Protection sociale a adressé pour examen à la Fédération des syndicats de la République du Kazakhstan (FSRK) le projet du nouveau Code du travail.

La commission spéciale de la FSRK a attentivement analysé ce projet et a adressé une réponse au ministère, par laquelle elle a souligné que le projet du Code renforçait la position des employeurs au détriment des travailleurs. L'adoption de ce projet renforcera la tension sociale dans les collectifs du travail et même au niveau des branches. La centrale a proposé d'exclure certaines clauses de la liste des causes, pour lesquelles l'employeur peut rompre avec le travailleur le contrat de travail. La centrale est surtout préoccupée par certaines "innovations" qui limitent les droits des syndicats. Parmi ces innovations, il y a le droit de l'employeur de décider sans consultation avec les syndicats de l'indexation des salaires et la privation des syndicats du droit de contrôler l'application de la législation du travail.

Les propositions des syndicats ont été entendues. Lors de sa rencontre avec la commission spéciale de la FSRK, la ministre de la Santé et de la Protection sociale Tamara Douïssenova a déclaré que 117 amendements et suppléments proposés par les syndicats avaient

trouvé leur places dans le Code du travail.

Le 3 septembre 2015, le nouveau Code du travail a été adopté par le parlement de la République du Kazakhstan.

***Kazakhstan: une réunion de la Commission tripartite***

La réunion de la Commission tripartite nationale pour le dialogue social et les relations sociales et de travail, tenue le 28 juillet à Astana, a discuté de la situation avec les relations de travail dans les régions du pays. Birjan Nourimbetov, vice-ministre de la Santé et des Relations sociales, a parlé des conflits de travail qui ont eu lieu durant le mois de juillet de cette année.

Conformément aux visites d'inspection dans 227 entreprises, les risques de déstabilisation dans les collectifs de travail sont enregistrés à Alma-Ata et dans les régions de Kizilorda et du Kazakhstan-Est. Parmi les branches où la menace d'actions de protestation est la plus grave, figurent le pétrole, le BTP et l'industrie minière. Une des causes principales de ce mécontentement, ce sont les bas salaires et le retard de leur paiement.

Gulnara Jumageldieva, vice-présidente de la FSRK, est intervenue à la réunion sur l'application de la loi "Les unions professionnelles". Selon elle, toutes les organisations membres de la FSRK ont accompli les procédures de leur réenre-

gistrement auprès des organes de justice.

Lors de la réunion, on a aussi discuté de l'organisation de la fête "Journée du travail" au Kazakhstan.

### ***Kirghizistan: les syndicats rejettent les amendements au Code du travail***

Le 8 juillet 2015, le président de la Fédération des syndicats Asilbek Toktogoulov a eu une rencontre avec le ministre de l'Economie Oleg Pankratov. Les interlocuteurs ont discuté des amendements proposés par le ministère au Code du travail. Le ministère se propose d'ajouter au Code un nouveau chapitre, qui réglera les conditions du travail chez les employeurs privés, mesure qui concernera aujourd'hui plus de 90% des travailleurs du pays.

Selon ce chapitre, l'employeur privé aura le droit de licencier le travailleur de son propre gré et sans fondements prévus par la loi, de ne pas payer les heures supplémentaires, le travail de nuit, les jours de repos et fériés.

Le leader syndical a douté que les amendements prévus puissent améliorer la situation pour les investissements étrangers. Entretemps, plus de 500 militants syndicaux ont organisé un meeting de protestation devant le siège du ministère de l'Economie sous le slogan "Bas les mains devant le Code du travail". Ils ont exprimé leur dé-

saccord non seulement avec les amendements prévus, mais aussi avec la procédure de leur introduction.

Les propositions des syndicats ont été prises en compte : dans sa version finale, le projet de loi prévoit la signature de contrats de travail de durée déterminée pour au moins une année, cela avec l'accord du travailleur et du syndicat.

### ***Moldova: les syndicats contre l'augmentation des tarifs***

La Confédération nationale des syndicats de Moldova (CNSM) considère que l'augmentation des tarifs pour le gaz et l'électricité, annoncée par le gouvernement, mènera à la détérioration sensible du niveau de vie de la population et de son pouvoir d'achat, qui a déjà souffert de la dévaluation de la monnaie nationale et de l'inflation en hausse.

La déclaration de la CNSM souligne que le pouvoir d'achat de la population moldave est l'un des plus bas au monde. La Moldova occupe la 109ème place parmi les 118 pays avec le revenu mensuel par habitant de moins de 88 euros. 64,5% des travailleurs touchent des salaires bas ou moyens et 92% de retraités, des pensions de moins de 1500 leis, ce qui ne couvre que 74% du minimum vital.

La CNSM a exigé que les pouvoirs révisent leur décision sur l'augmentation des tarifs pour ne pas per-

mettre une flambée des prix. La centrale a recommandé au gouvernement de prendre des mesures pour soutenir financièrement la population par des compensations et l'augmentation des salaires et des allocations.

La centrale syndicale a prévenu que si les exigences de la CNSM sont ignorées, les syndicats pourraient recourir aux actions de protestation.

### ***Russie: appel aux actions pour le travail décent***

La réunion du Comité exécutif de la Fédération des syndicats indépendants de Russie (FNPR), tenue le 22 juillet 2015, a pris la décision de convoquer le Conseil Général de la FNPR le 28 octobre de cette année et porter à son ordre du jour le 25ème anniversaire de la Fédération et le 110ème anniversaire des syndicats en Russie.

Le Comité exécutif s'est prononcé pour l'organisation le 7 octobre 2015 d'une action syndicale dans le cadre de la Journée mondiale d'actions pour le travail décent sous le slogan général: "Pour une politique budgétaire équitable! Non à l'arbitraire des financiers!". Les meetings et les réunions des organisations syndicales seront les formes principales de ces actions.

Entre-temps, la FNPR, lors de la réunion de la Commission tripartite nationale, a résolument critiqué le ministère des Finances pour sa po-

litique budgétaire. Selon les syndicats, les propositions du ministère violent la législation nationale, car sa proposition d'indexer les allocations et les pensions de retraite de 5,5% est au-dessous du taux d'inflation. En outre, le ministère n'a pas prévu en 2016 l'indexation des salaires des employés de la fonction publique et des militaires. Le SMIG sera augmenté à partir du 1er octobre seulement de 7%, jusqu'à 6380 roubles. Le ministère se propose d'élever à 63 ans l'âge de la retraite pour les hommes et pour les femmes et de ne pas payer la pension de vieillesse aux retraités qui continuent de travailler et dont le revenu total dépasse 2,5 minimums vitaux.

Le désaccord catégorique des syndicats a été inscrit dans la résolution de la Commission. Mikhaïl Chmakov, président de la centrale syndicale, en a informé le 30 juillet le Premier ministre de la Fédération de Russie Dmitri Medvedev lors de leur rencontre personnelle.

### ***Russie: la FNPR inquiétée par la baisse du niveau de vie de la population***

Le 16 septembre 2015, la FNPR a adopté un message, adressé au président, au Premier ministre et aux députés du Parlement.

Le message souligne que l'Etat et la société russes traversent un temps difficile. Et de nouveau, le règlement de la crise économique se fait aux frais des travailleurs et de leurs fa-

milles. Dans les conditions de l'inflation, qui a dépassé toutes les pronostics, on enregistre la baisse sensible du niveau et de la qualité de vie de la population. La politique menée par le gouvernement et par la Banque centrale de Russie est en contradiction non seulement avec les intérêts des travailleurs, mais aussi des producteurs russes et des intérêts nationaux de la Fédération de Russie.

La FNPR a exigé que la direction du pays:

- augmente le SMIG jusqu'au minimum vital avant 2017;
- maintient le mécanisme actuel d'indexation des pensions et des allocations sur l'inflation;
- assure la mise en œuvre des décrets du président de la Russie sur l'augmentation de la rémunération aux travailleurs de la fonction publique;
- augmente les indemnités de chômage;
- sauvegarde le Service fédéral de l'emploi.

Le 17 septembre, une rencontre a eu lieu entre le président Vladimir Poutine et le leader syndical Mikhaïl Chmakov. Le dirigeant de la centrale syndicale a exposé à M. Poutine le message des syndicats et leurs revendications. Le président russe a souligné que dans les conditions actuelles, les organes du pouvoir ne devaient pas négliger les questions sociales et garantir les intérêts des travailleurs. Pour résoudre tous ces problèmes, ils doivent coopérer étroitement avec les syndicats.

### ***Ukraine: le manque de transparence lors de la préparation des amendements à la Constitution nationale***

Le 1er juillet 2015, la Fédération des syndicats d'Ukraine a fait une déclaration concernant la préparation des amendements constitutionnels.

La déclaration souligne qu'une Commission constitutionnelle a été formée conformément au décret présidentiel. Cette Commission travaille depuis trois mois pour élaborer des amendements à apporter à la Constitution. Cependant les citoyens ukrainiens ne savent toujours pas comment changera la gestion d'Etat et le système électoral. Cela signifie que le peuple, qui est source du pouvoir, de même que la société civile, sont absolument privés d'instruments d'influence sur les pouvoirs, sont écartés de la prise des décisions stratégiques.

Les syndicats sont préoccupés par le fait que le projet de loi voté par les députés au parlement propose d'annuler les prérogatives des autorités locales concernant le respect des droits et des libertés de l'homme (comme cela est prévu dans la Constitution en vigueur).

La FSU a adressée au président d'Ukraine, au président du parlement et au président de la Commission constitutionnelle les propositions suivantes:

- rendre accessible aux organisations de la société civile et à la presse le processus de prépara-



tion des amendements constitutionnels, proposer à ces organisations de présenter à la Commission constitutionnelle leurs points de vue.

– avant que ces amendements ne soient soumis au vote parlementaire, organiser une large discussion au sujet des amendements à la télévision, dans la presse écrite et dans les collectifs des travailleurs.

***Ukraine: les syndicats se prononcent pour l'adoption des lois sociales importantes***

Plus de cinq cents militants syndicaux sont descendus dans la rue à Kiev le 1er juillet pour exiger d'adopter sans tarder au parlement les lois sociales importantes qui attendent depuis longtemps leur tour. Cela concerne les lois:

- sur l'indexation des revenus de la population;
- sur la baisse des impôts sur les pensions de retraite;
- sur la non-limitation des pensions payées aux retraités qui continuent à travailler;
- sur la baisse des prix du gaz pour les ménages.

En même temps, les syndicats d'Ukraine, conjointement avec la Confédération syndicale internationale (CSI), se sont prononcés contre l'adoption de la loi "L'enregistrement par l'Etat des personnes morales, des employeurs personnes physiques et des organisations sociales", et ont adressé une lettre commune au BIT.

En cas d'adoption de ce projet de loi, les syndicats seront obligés de se faire inscrire sur le Registre public et d'obtenir la permission pour effectuer leur activité. C'est une violation de l'article 2 de la Convention de l'OIT № 87 "Sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical", conformément à laquelle "les travailleurs et les employeurs, sans distinction d'aucune sorte, ont le droit, sans autorisation préalable, de constituer des organisations de leur choix, ainsi que celui de s'affilier à ces organisations, à la seule condition de se conformer aux statuts des ces dernières."

Les syndicats ont demandé au BIT de donner son appréciation de ce projet.

A part cela, les syndicats considèrent que l'Etat viole la législation en vigueur et ne garantit pas l'inviolabilité de la propriété privée. Ainsi, le chef de l'administration de la région d'Odessa Mikhaïl Saakhachvili a déclaré que la maison des syndicats d'Odessa accueillerait, après sa rénovation, l'état-major des Forces navales d'Ukraine. Le 4 septembre 2015, les autorités ont entrepris une nouvelle tentative de s'emparer de la maison du repos syndical "Lermontovskiy".

Les syndicats condamnent les propos du responsable régional et rappellent que la propriété des syndicats est une propriété privée, protégée par la loi, et que les lois doivent être respectées.

**PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT INTERNATIONAL**  
**ET**  
**LE CENTRE DES RELATIONS PUBLIQUES DE LA CGS**  
**42, LENINSKY PROSPECT**  
**119119, MOSCOU, RUSSIE**  
**TÉLÉFAX +7(495) 938-2155**  
**TÉLÉPHONE +7(495) 938-0112**  
**E-MAIL: [inter@vkp.ru](mailto:inter@vkp.ru)**  
**SITE INTERNET: [www.vkp.ru](http://www.vkp.ru);**

---

*LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS (CGS), UNION INTERNATIONALE,  
A ÉTÉ CRÉÉE À SON PREMIER CONGRÈS LE 16 AVRIL 1992.*

*SES STATUTS ADOPTÉS AU PREMIER CONGRÈS ONT ÉTÉ PARTIELLEMENT MODIFIÉS  
ET COMPLÉTÉS AU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE 22 SEPTEMBRE 1993, AU TROISIÈME CONGRÈS DE LA CGS,  
LE 18 SEPTEMBRE 1997 ET AU CINQUIÈME CONGRÈS (EXTRAORDINAIRE) DE LA CGS, LE 26 MARS 2004.*

*LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CGS SONT LES SUIVANTS:*

*LA COORDINATION DES ACTIONS DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE  
DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS, DES ÉTUDIANTS ET DES RETRAITÉS;  
LA PROTECTION DES DROITS ET DES GARANTIES DE L'ACTIVITÉ DES SYNDICATS;  
LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE  
ET LA COORDINATION DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CGS RÉALISE SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES UNIVERSELLEMENT RECONNUES  
DU DROIT INTERNATIONAL, SUR LES PRINCIPES DE L'AUTONOMIE TOTALE ET DE L'ÉGALITÉ EN DROITS  
ET EN OBLIGATIONS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CGS GROUPE ACTUELLEMENT LES CENTRALES SYNDICALES NATIONALES D'ARMÉNIE,  
D'AZERBAÏDJAN, DE BÉLARUS, DE GÉORGIE, DU KAZAKHSTAN, DE KIRGHIZISTAN, DE MOLDOVA,  
DE RUSSIE, DU TADJIKISTAN ET D'UKRAÏNE,  
AINSI QUE 28 UNIONS INTERNATIONALES SYNDICALES DE BRANCHE.*

*LA CGS EST OUVERTE POUR LA COOPÉRATION À TOUTE CENTRALE SYNDICALE  
INDÉPENDAMMENT DE SON AFFILIATION. D'AUTRE PART, L'ADHÉSION À LA CGS  
NE LIMITE PAS L'AUTONOMIE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CONFÉDÉRATION A LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DES ASSAMBLÉES INTERPARLEMENTAIRES DE LA CEI ET DE LA CEEA,  
DU CONSEIL DES CHEFS D'ÉTATS ET DES PREMIERS-MINISTRES DE LA CEI,  
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE INTERÉTATIQUE DE LA CEI, ETC.*

*AU PLAN INTERNATIONAL, ELLE A LE STATUT CONSULTATIF RÉGIONAL DE L'OIT, DE L'ECOSOC ET DU DIP DE L'ONU.*

*LE CONGRÈS EST L'ORGANE SUPÉRIEUR DE LA CGS QUI EST CONVOQUÉ AU MOINS UNE FOIS TOUS LES CINQ ANS  
ET ENTRE LES DEUX CONGRÈS LE CONSEIL ET LE COMITÉ EXÉCUTIF.*

*LE CONTRÔLE FINANCIER EST EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DE LA CGS.  
MIKHAÏL CHAMAKOV EST LE PRÉSIDENT DE LA CGS, VLADIMIR SCHERBAKOV EST LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.*

**CHER LECTEUR,**

Le bulletin d'information de la CGS "Inform-Contact" est également diffusé par E-mail. En outre,  
les versions française et anglaise de notre publication sont disponibles sur notre site Internet:  
[www.vkp.ru](http://www.vkp.ru)